



Conseil de sécurité

Soixante et unième année

5608^e séance

Vendredi 22 décembre 2006, à 10 h 40
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Al-Nasser	(Qatar)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Mayoral
	Chine	M. Wang Guangya
	Congo	M. Ikouebe
	Danemark	M ^{me} Løj
	États-Unis d'Amérique	M. Wolff
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. de La Sablière
	Ghana	Nana Effah-Apenteng
	Grèce	M. Vassilakis
	Japon	M. Oshima
	Pérou	M. Voto-Bernales
	République-Unie de Tanzanie	M. Mahiga
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir Emyr Jones Parry
	Slovaquie	M. Burian

Ordre du jour

La situation en Sierra Leone

Troisième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré
des Nations Unies en Sierra Leone (S/2006/922)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Sierra Leone

Troisième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (S/2006/922)

Le Président (*parle en arabe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants des Pays-Bas et de la Sierra Leone des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Pemagbi (Sierra Leone) prend place à la table du Conseil; M. Majoor (Pays-Bas) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en arabe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du troisième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone, publié sous la cote (S/2006/922).

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2006/1012, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Chine, Congo, Danemark, France, Ghana, Grèce, Japon, Pérou, Qatar, Fédération de Russie, Slovaquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, République-Unie de Tanzanie, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en arabe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1734 (2006).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Sir Emyr Jones Parry (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni se félicite de l'adoption à l'unanimité de la résolution 1734 (2006), qui reconnaît les progrès énormes réalisés par la Sierra Leone ces dernières années, en particulier au cours des 12 derniers mois depuis que les forces de maintien de la paix des Nations Unies se sont retirées et que le Bureau intégré des Nations Unies en Sierra Leone (BINUSIL) a été créé en vertu de la résolution 1620 (2005).

Il y a quelques années à peine, la Sierra Leone était le théâtre de la guerre civile la plus horrible en Afrique. En comparaison, ces 12 derniers mois, la Sierra Leone a continué d'aller de l'avant. Une stratégie de réforme de la fonction publique a été parachevée; la réforme des secteurs de la justice et de la sécurité se poursuit; les forces armées et la police ont renforcé leurs capacités et leur professionnalisme; des réfugiés sont rentrés au pays; et des mesures ont été prises pour améliorer la situation en matière de droits de l'homme, en établissant notamment la Commission nationale des droits de l'homme.

Le travail du Tribunal spécial pour la Sierra Leone, notamment la détention et le procès qui doit avoir lieu prochainement à La Haye de l'ex-Président libérien Charles Taylor s'est révélé décisif pour la réconciliation et l'instauration de l'état de droit. Cela indique clairement qu'il n'y a pas d'impunité et souligne l'importance d'une approche régionale.

Au cours des 12 prochains mois, les efforts du Gouvernement sierra-léonais devront, avec notre appui, être consolidés et poursuivis. Il y a encore une montagne à gravir. Seuls 35 % des adultes sont alphabétisés. La probabilité de vivre au-delà de l'âge de 40 ans est de 47 %. On compte trois médecins pour

100 000 personnes, et 50 % de la population souffre de malnutrition et vit avec moins d'un dollar par jour.

Ainsi, nous pensons qu'il y aura pour l'année à venir trois domaines prioritaires : premièrement, la lutte contre la corruption; deuxièmement, la réforme de la fonction publique; et troisièmement, la mise en place de politiques et stratégies claires, notamment pour faire face aux problèmes du chômage des jeunes et de la pauvreté, et pour relancer le développement économique.

L'année 2007 sera un jalon essentiel pour la Sierra Leone. Les élections présidentielle et législatives de juillet seront fondamentales pour la mise en place d'une démocratie opérationnelle et durable. Tous les partis de Sierra Leone devront faire la preuve de leur engagement intégral et inconditionnel en faveur d'un processus démocratique complet. L'appui international sera capital. À cette fin, la résolution accroît temporairement le nombre de conseillers militaires et de police, pour permettre au Bureau de soutenir le processus électoral sans avoir à réduire ses activités dans d'autres domaines. Il demande au Secrétaire général de procéder à une évaluation du rôle du BINUSIL avant les élections, afin que, lorsque la Sierra Leone amorcera sa transition vers un développement économique durable et pacifique, cette évolution soit gérée comme il se doit.

Ce processus sera renforcé par une attention et un appui internationaux à plus long terme qui seront fournis à la suite de l'inscription de la Sierra Leone, à sa demande, à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix. Le Conseil de sécurité devra travailler étroitement avec la Commission pour bénéficier de ses conseils dans les prochaines étapes. C'est pourquoi la participation à notre séance d'aujourd'hui du représentant des Pays-Bas est tout à fait bienvenue, et nous le félicitons de sa nomination à la présidence des réunions de la Commission de consolidation de la paix consacrées à la Sierra Leone.

Je tiens à mettre en exergue qu'il est particulièrement nécessaire de poursuivre le travail en Sierra Leone sur l'application de la résolution 1325 (2000). L'inégalité entre les sexes reste un problème grave, alors que l'habilitation des femmes est un élément central de la consolidation de la paix et de la bonne gouvernance. Il faut tout particulièrement veiller à ce que les femmes soient en mesure de participer pleinement aux élections de 2007, aussi bien comme candidates que comme électrices, comme la résolution

d'aujourd'hui y appelle. Une perspective non sexiste doit être intégrée dans tous les aspects du mandat sur lequel nous nous sommes mis d'accord aujourd'hui. J'attends avec intérêt le prochain rapport du Secrétaire général sur un plan d'action convenu avec le Gouvernement sierra-léonais pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000).

La Sierra Leone est un pays dont le Secrétaire général se sent très proche, et qui est aussi géographiquement proche de son pays d'origine, le Ghana. Il est donc particulièrement pertinent que cette résolution soit l'une des dernières que nous adoptons au cours du mandat de Kofi Annan en tant que Secrétaire général. Qu'il s'agisse de la Sierra Leone, du Soudan ou de la République démocratique du Congo, le Secrétaire général a témoigné au cours des 10 dernières années – et même tout au long de sa vie professionnelle – d'un attachement inlassable à l'édification de la paix et de la prospérité en Afrique, appelant les nations à protéger ceux que leurs gouvernements nationaux étaient incapables de protéger. L'Afrique et la Sierra Leone sont en meilleure posture grâce à ses efforts, et l'ONU l'est aussi.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Pays-Bas, qui va s'adresser au Conseil en sa qualité de Président des réunions de la Commission de consolidation de la paix consacrées à la Sierra Leone.

M. Majoer (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : À la suite de demandes émanant du Gouvernement sierra-léonais et du Conseil de sécurité, le Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix a décidé en juin dernier de retenir la Sierra Leone parmi les premiers pays à faire l'objet d'un examen par la Commission de consolidation de la paix. Je me félicite vivement de l'occasion qui m'est donnée d'informer le Conseil sur les débats menés au cours des deux réunions consacrées à la Sierra Leone, qui ont eu lieu dans le cadre de la Commission de consolidation de la paix le 12 octobre et le 13 décembre 2006. Le Président du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix, l'Ambassadeur Gaspar Martins de la République d'Angola, qui a présidé la première réunion consacrée à ce pays, a présenté au Conseil le résumé établi par le Président à la suite de la plus récente réunion de la Commission.

Je voudrais mettre l'accent sur quelques-uns des résultats clefs de nos débats, à la fois au cours de la réunion de la semaine dernière et durant la première

réunion consacrée à la Sierra Leone. En Sierra Leone, des réalisations importantes ont été obtenues à ce jour pour le rétablissement de la paix et de la stabilité et la promotion de la reprise après le conflit. Cela a été souligné lors des deux réunions consacrées à ce pays. La Commission s'est félicitée des efforts déployés par la communauté internationale pour appuyer le Gouvernement dans l'élaboration et la mise en œuvre des différentes stratégies, à savoir la stratégie de réduction de la pauvreté, le cadre de dépenses à moyen terme et la stratégie de consolidation de la paix. Les membres ont insisté sur le fait que tous les efforts de consolidation de la paix doivent être liés aux stratégies existantes, sous la direction du Gouvernement sierra-léonais et dans le cadre d'une appropriation nationale. Les membres et le Gouvernement sierra-léonais étaient d'accord pour reconnaître qu'il faut relever des défis spécifiques dans quatre domaines essentiels : l'autonomisation et l'emploi de différents groupes sociaux, notamment les jeunes; la consolidation de la démocratie et la bonne gouvernance; la réforme de la justice et du secteur de la sécurité; et le renforcement des capacités.

La Sierra Leone a été déclarée apte à recevoir des financements en provenance du Fonds pour la consolidation de la paix. Il est prévu de débloquer, en tant que contribution initiale, une enveloppe nationale d'environ 25 millions de dollars. Les membres ont appelé instamment la communauté internationale à assurer un niveau adéquat d'aide extérieure et à fournir son appui au Gouvernement sierra-léonais afin d'élargir sa base de donateurs et lui prêter assistance, y compris par la poursuite de l'allègement de sa dette. Les membres ont appelé la communauté internationale à fournir des ressources et un appui suffisants en vue des prochaines élections présidentielle et législatives, y compris en termes de renforcement des capacités pour assurer une participation égale des femmes au processus électoral.

Afin de progresser dans les débats et activités des réunions consacrées à la Sierra Leone au cours des prochains mois, il a été décidé ce qui suit. Premièrement, le Bureau d'appui à la consolidation de la paix présentera un calendrier des activités en cours et planifiées relatives à la consolidation de la paix en Sierra Leone.

Deuxièmement, le Président des réunions consacrées à la Sierra Leone élaborera, en consultation avec les membres, un plan de travail assorti de délais précis et d'une répartition claire des responsabilités pour les

actions à mener par le Gouvernement, par le système des Nations Unies et par d'autres parties prenantes en vue des prochaines réunions de la Commission de consolidation de la paix consacrées à la Sierra Leone.

Troisièmement, une réunion de suivi de la Commission sur la Sierra Leone aura lieu en mars 2007. Elle examinera les actions menées et les progrès accomplis par rapport aux objectifs et priorités de la consolidation de la paix, évaluera l'efficacité de l'aide internationale et étudiera les moyens d'améliorer cette aide.

Enfin, à l'invitation du Gouvernement sierra-léonais, les membres étudieront l'éventualité d'effectuer une visite dans ce pays avant de procéder à l'examen.

Je voudrais pour terminer souligner trois points. Premièrement, les débats menés dans le cadre des réunions consacrées à la Sierra Leone ont clairement démontré que les membres ont l'intention d'utiliser la Commission de consolidation de la paix au profit des pays dont elle examine la situation, c'est-à-dire de la Sierra Leone dans le cas présent.

Deuxièmement, la plus récente de nos réunions a poursuivi le travail entrepris dans la première réunion consacrée à la Sierra Leone, en axant plus précisément notre examen sur les domaines qui exigent un investissement supplémentaire – financier ou autre – pour aider la Sierra Leone à établir une paix durable, de nature à empêcher qu'elle ne sombre à nouveau dans le conflit. Dans ce processus, le Gouvernement sierra-léonais a déployé des efforts louables pour mettre en lumière les lacunes à combler.

Troisièmement, bien que la Commission de consolidation de la paix et ses réunions consacrées à des pays représentent des innovations dont les méthodes de travail et procédures ne sont pas totalement éprouvées, il est apparu que tous les membres, ainsi que le Gouvernement sierra-léonais lui-même, prenaient une part active à ses débats. Tous sont très nettement conscients du potentiel de la Commission de consolidation de la paix pour les pays faisant l'objet d'un examen et de la responsabilité qui nous incombe d'exploiter au maximum ce potentiel. Dans ce contexte, je tiens à remercier les membres du Conseil de sécurité de leur appui constant aux travaux de la Commission de consolidation de la paix, y compris par la résolution que le Conseil vient d'adopter.

Je suis convaincu que les réunions fructueuses que nous avons menées ont créé les fondements d'une approche globale à la reconstruction et au développement d'après-conflit en Sierra Leone. Nous avons aussi jeté les bases d'un partenariat fort entre le Gouvernement sierra-léonais et la communauté internationale. C'est l'approfondissement de ce partenariat dans un esprit de transparence et de dialogue qui aidera à définir la Commission en tant

qu'organe utile et capable de changer la dynamique de la consolidation de la paix et du développement en Sierra Leone.

Le Président (*parle en arabe*) : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question à l'ordre du jour.

La séance est levée à 11 heures.